

Chêne-Bougeries

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins privés
sur la commune de Cologny

Du 20 juillet 1960

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de donner des noms à deux chemins privés dans
la région de la Gradelle;

vu les propositions du Conseil municipal de la commune de Cologny
en date du 8 juillet 1960, suggérant :

1) de prolonger la dénomination du chemin David-Munier existant sur la com-
mune de Chêne-Bougeries pour le nouveau chemin situé dans le prolongement
dudit chemin qui reliera le chemin des Fourches au chemin des Falquets,

2) de prolonger la dénomination du chemin du Coq-d'Inde existant
sur la commune de Chêne-Bougeries pour le nouveau chemin situé dans le
prolongement dudit chemin, qui reliera le chemin des Buclines au chemin
David-Munier,

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères,
du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné les noms de :

1) chemin David-Munier, au prolongement de ce chemin qui reliera le chemin
des Fourches au chemin des Falquets,

2) chemin du Coq-d'Inde, au prolongement de ce chemin qui reliera le chemin
des Buclines au chemin David-Munier,

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Combalot